

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du Lundi 9 décembre 2019

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (23) : Jean louis DEMELIN, Jean louis LACUBE, Daniel GOMES, Antoine TAHOSES, Jean pierre ASTRUCH, Jean Pierre INGLES, Carole BRETON, Jean Luc CARRERE, Jean Louis SARDA, Jean Pierre JULIEN, François DELCASSO, Michel POUDADE, Michel SANTANACH, Pierre BATAILLE, Alain BOUSQUET, Jean Luc MOLINIER, Joëlle CORDELETTE, Michel GARCIA, Stephanie PRUDENTOS, Georges VICENS (procuration à Antoine Tahoces), Frédéric BES (procuration à Pierre Bataille), Philippe LOOS (procuration à Daniel Gomes), Jacky COLL (procuration à Jean Pierre Ingles)

Date de convocation : 25 novembre 2019

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : ZAT Lac de Matemale – activité de surf électrique

Le Lundi 9 décembre 2019 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Mont Louis, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la Communauté de communes gère la ZAT du Lac de Matemale.

Le Président informe qu'une personne souhaite s'installer en location de surf électrique sur la ZAT.



Le Président informe qu'une consultation est obligatoire et précise de plus que l'activité se faisant sur le lac c'est la DREAL – EDF qui lancerait l'appel d'offre.

Le Président rappelle que la DREAL – EDF ne lance d'appel d'offre que si la Communauté de communes accepte l'activité.

Le Président précise que l'activité est en cohérence avec le lieu (sport électrique, sport nautique, public plus âgés pour diversifier) et en cohérence avec le territoire (sport de glisse).

Le Président propose de valider cette activité pour que la DREAL – EDF lance un appel d'offre pour la mise en place d'une telle activité. Le Président propose de plus d'imposer la localisation côté Water Game et non côté base de l'oursin afin de privilégier le parking côté Matemale qui se remplit moins vite que celui côté Les Angles (équilibre de la ZAT).

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE VALIDE A L'UNANIMITE :

- DE VALIDER CETTE ACTIVITE VERS LE WATER GAME POUR QUE LA DREAL – EDF LANCE L'APPEL D'OFFRE
- INFORMER EDF CE CETTE DECISIONS ET LEUR DEMANDER DE FAIRE LANCER L'APPEL D'OFFRE PAR LA DREAL

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 19 décembre 2019

Jean Louis DEMELIN
Président



Envoyé le 10-12-2019 à la Préfecture
Accusé de réception le 10-12-2019
NOTIFICATION FAST